



2026-2027

Document de consultation

Cotisation annuelle

Table des matières

1.	Avant-propos	3
2.	Proposition de la cotisation 2026-2027	4
	Évolution de la cotisation au cours des 10 dernières années.....	5
	Proposition de cotisation 2026-2027.....	5
3.	Prévisions budgétaires 2026-2027	7
	Sommaire des produits et des charges.....	8
	Les produits	9
	Les charges	10
4.	Rémunération des administrateurs élus	11
5.	Rémunération de la présidente	13
6.	Documents de référence.....	14

1. Avant-propos

Conformément aux dispositions législatives qui encadrent les ordres professionnels, l'Ordre des dentistes du Québec tient chaque année une consultation auprès de ses membres sur le montant de la cotisation, tel que proposé par le conseil d'administration (CA) à sa réunion de septembre. L'information concernant la cotisation doit s'accompagner des prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, d'une ventilation de la rémunération des administrateurs, dont celle du président, et du rapport annuel.

Au terme de cette période de consultation de 30 jours, la secrétaire de l'Ordre fera rapport aux membres lors de l'assemblée générale annuelle (AGA). Les membres présents à l'AGA pourront alors formuler d'autres commentaires sur la recommandation du CA avant que ce dernier, lors d'une séance ultérieure, fixe par résolution le montant définitif de la cotisation pour l'exercice financier 2026-2027.

L'AGA se tiendra uniquement en webdiffusion le jeudi 20 novembre, à 18 h 30.

Pour pouvoir accéder à l'AGA, vous devrez vous inscrire afin de recevoir un lien de connexion.

**POUR VOUS INSCRIRE À
L'AGA, CLIQUEZ ICI.**



Participer à la consultation

Vous êtes invité à faire parvenir vos commentaires sur le montant de la cotisation au plus tard le 17 novembre 2025, par courriel, à l'adresse consultationcotisation@odq.qc.ca.

2. Proposition de la cotisation 2026-2027

Grâce aux efforts collectifs et à une gestion rigoureuse, l'Ordre est en mesure de maintenir la cotisation des membres pour l'exercice financier 2026-2027 au même niveau que l'année dernière, et ce, sans augmentation. Cette décision exceptionnelle est rendue possible par le surplus dégagé lors de l'année financière 2024-2025, supérieur aux prévisions initiales.

Malgré un contexte budgétaire marqué par un déficit anticipé pour 2026-2027, le conseil d'administration, suivant la recommandation du comité d'audit, propose de geler la cotisation. Cette mesure témoigne de la volonté de l'Ordre de soutenir ses membres tout en assurant la pérennité des services offerts.

Il est important de souligner que ce gel de la cotisation ne constitue pas nécessairement une tendance pour les années futures. La fixation de la cotisation demeure soumise aux consultations prévues par le Code des professions.

Pour l'exercice 2026-2027, la cotisation serait donc maintenue aux tarifs suivants :

- 2 460 \$ pour les membres généralistes et spécialistes
- 370 \$ pour les membres inactifs
- 285 \$ pour les membres résidents

L'Ordre remercie l'ensemble de ses employés ainsi que les dentistes qui s'engagent dans ses activités. L'engagement et la confiance des membres contribuent à la stabilité financière de l'Ordre et soutiennent la réalisation de sa mission.

Évolution de la cotisation au cours des 10 dernières années

	En cours	Cotisation \$ par catégorie selon le rapport annuel au 31 mars								
	31 mars 2026	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2017
Généralistes et spécialistes	2 460,00 \$	2 376,00 \$	2 285,00 \$	2 160,00 \$	1 960,00 \$	1 710,00 \$	1 710,00 \$	1 710,00 \$	1 710,00 \$	1 710,00 \$
Augmentation généralistes et spécialistes (%)	4%	4%	6%	10%	15%	0%	0%	0%	0%	0%
Augmentation généralistes et spécialistes (\$)	84,00 \$	91,00 \$	125,00 \$	200,00 \$	250,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Résidents	285,00 \$	275,00 \$	264,00 \$	250,00 \$	230,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	175,00 \$
Inactifs	370,00 \$	357,00 \$	343,00 \$	324,00 \$	294,00 \$	256,50 \$	256,50 \$	256,50 \$	256,50 \$	256,50 \$

Moyenne
3,81%

Moyenne
75,00 \$

Proposition de cotisation 2026-2027

La résolution du CA du 27 septembre 2025 sur la proposition de cotisation 2026-2027

ATTENDU QUE le 9 septembre 2025, le comité d'audit a minutieusement examiné les orientations budgétaires pour la période 2026-2027;

ATTENDU QUE les efforts collectifs ayant permis de dégager un surplus plus important que celui initialement anticipé pour l'année financière 2024-2025;

ATTENDU QUE malgré le déficit anticipé aux prévisions budgétaires 2026-2027, le comité d'audit propose de geler la cotisation des membres pour l'année financière 2026-2027;

ATTENDU QU'il est important de noter que cette mesure exceptionnelle ne constitue pas nécessairement une tendance pour les années futures;

ATTENDU QUE conformément au Code des professions, la cotisation pour l'exercice financier 2026-2027 sera fixée par le conseil d'administration de l'Ordre, après consultation des membres réunis en assemblées générales et après avoir considéré les commentaires reçus dans le cadre de la consultation des membres tenue au moins 30 jours avant l'assemblée;

ATTENDU QUE le comité d'audit est d'avis de recommander au conseil d'administration de maintenir la cotisation de la façon suivante :

1. Un tarif de 2 460\$ pour la classe « des membres généralistes et spécialistes »;
2. Un tarif de 370\$ pour la classe « des membres inactifs »;
3. Un tarif de 285\$ pour la classe « des membres résidents »;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de consulter les membres de l'Ordre sur la proposition du gel de la cotisation pour 2026-2027, laquelle s'établirait ainsi :

1. **Un tarif de 2 460\$ pour la classe « des membres généralistes et spécialistes »;**
2. **Un tarif de 370\$ pour la classe « des membres inactifs »;**
3. **Un tarif de 285\$ pour la classe « des membres résidents »;**

3. Prévisions budgétaires 2026–2027

Le Code des professions exige que l'Ordre communique à ses membres les prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, soit pour la période allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027. Ces prévisions représentent un budget pro forma qui sera révisé et adopté par le CA en mars 2026.

Aux prévisions budgétaires 2026-2027, présentées à la page suivante, nous ajoutons à des fins de comparaison, une colonne affichant les données du budget adopté par le CA pour l'exercice financier 2025-2026 et une autre représentant les résultats au 31 mars 2025 de l'année financière 2024-2025.

Le budget de l'Ordre est établi par la directrice générale et secrétaire et par la directrice des finances. Il est ensuite soumis au comité d'audit qui, après s'être assuré que le budget respecte les décisions prises par le CA, en propose l'adoption à ce dernier.

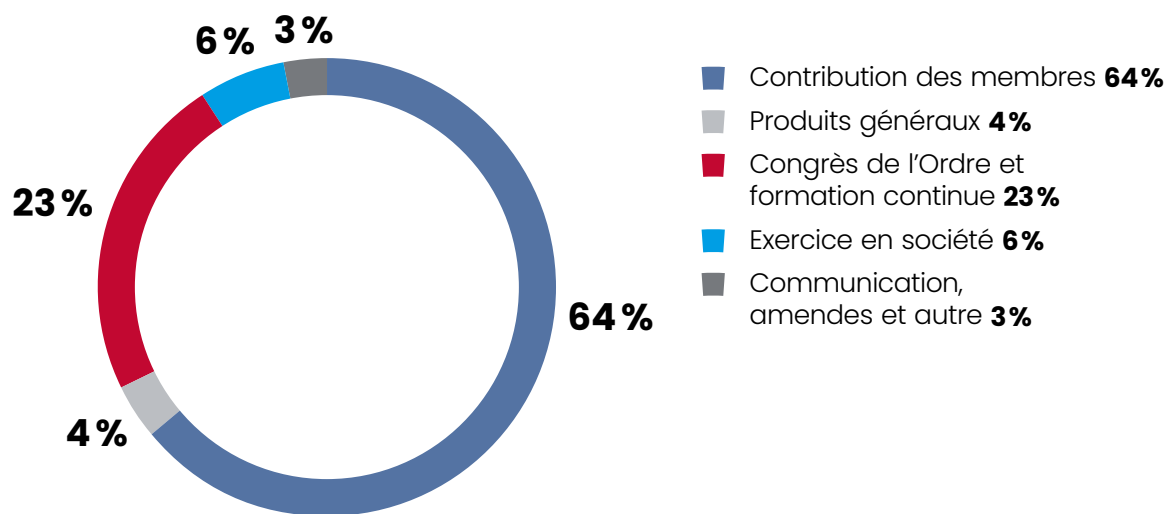
Le CA doit s'assurer de maintenir un cadre financier adéquat pour que l'Ordre accomplisse sa mission de protection du public en assurant des services de qualité.

Prévisions budgétaires 2026-2027
Fonds d'administration générale

Sommaire des produits et charges

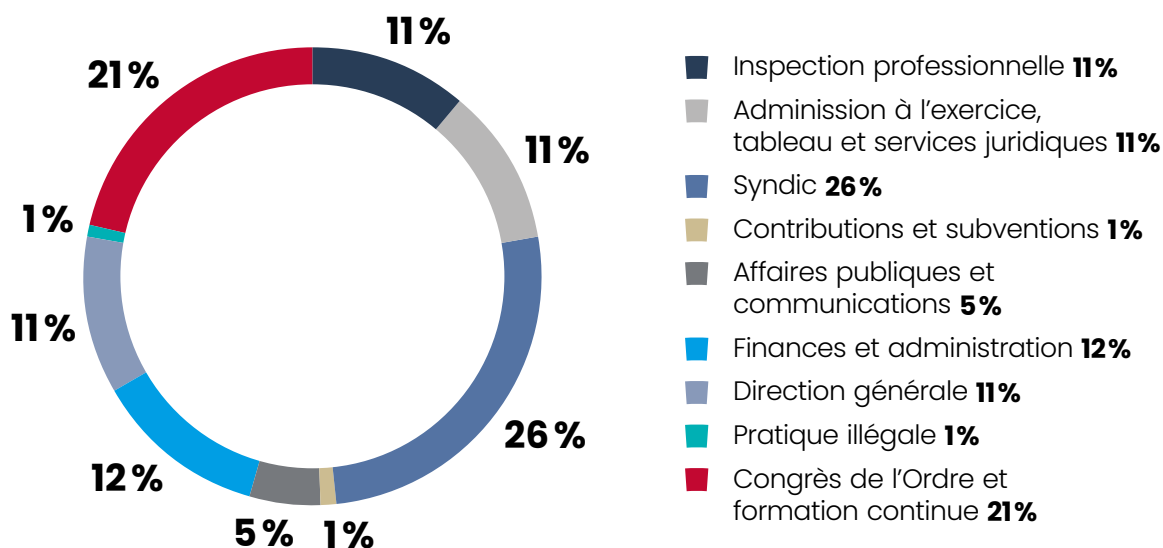
	RÉSULTATS 31 MARS 2025	BUDGET 2025-2026	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026-2027
PRODUITS			
Contribution des membres - cotisation	12 216 123	12 608 511	12 608 511
Contribution des membres - autres (Réinscription et pénalité de retard)	67 165	45 125	78 396
Contribution des membres - autres (Variation du nombre de membres actifs)			263 318
Produits généraux	823 845	860 406	849 286
Inspection professionnelle	0	1 170	1 211
Exercice de la médecine dentaire	865 376	1 326 000	745 000
Admission à l'exercice, tableau et services juridiques	1 501 918	1 246 225	1 398 689
Greffes	358 489	300 000	369 000
Pratique illégale	41 484	1 000	1 000
Affaires publiques et communications	20 532	25 000	25 000
Journées dentaires internationales du Québec	3 828 644	3 882 172	4 000 111
Total des produits	19 743 576	20 295 609	20 339 522
CHARGES			
Inspection professionnelle	2 019 284	2 260 058	2 376 629
Exercice de la médecine dentaire	1 147 255	1 595 336	1 385 173
Admission à l'exercice, tableau et services juridiques	1 521 409	1 693 886	1 748 369
Syndic	4 770 542	5 225 736	5 601 656
Greffes	494 264	591 492	609 079
Pratique illégale	98 249	125 000	127 275
Affaires publiques et communications	915 721	1 037 986	1 053 263
Finances et administration	2 052 124	2 399 862	2 669 429
Direction générale	1 819 227	2 128 795	2 312 782
Contributions et subventions	241 770	308 467	273 891
Journées dentaires internationales du Québec	3 093 895	3 184 206	3 204 541
Total des charges	18 173 740	20 550 830	21 362 089
surplus (Déficit)	1 569 836	(255 220)	(1 022 563)

Les produits

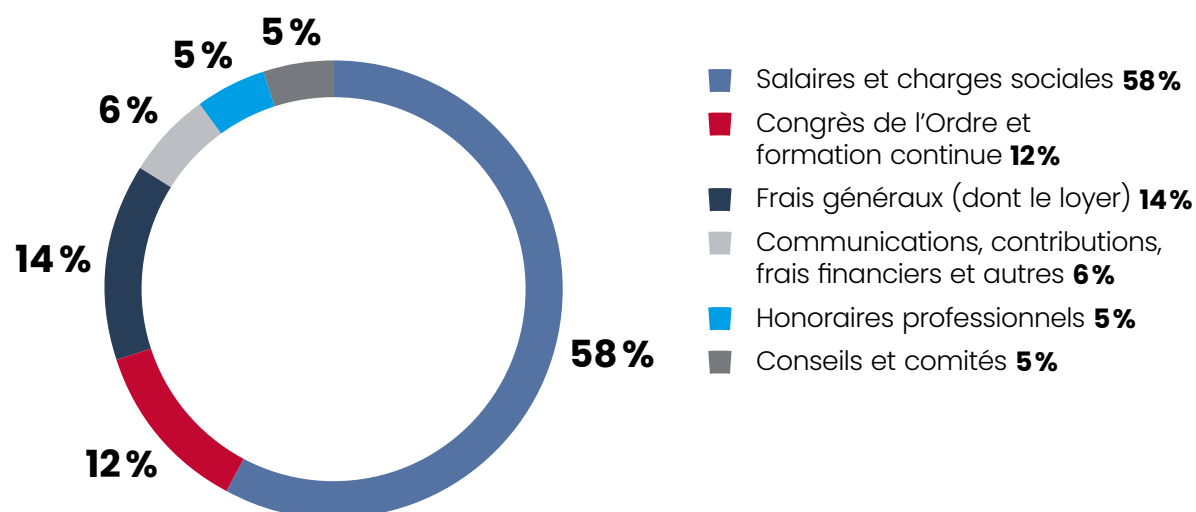


Les charges

Charges



Charges par type de dépense



4. Rémunération des administrateurs élus

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 novembre 2024, la rémunération des administrateurs élus a été fixée à :

- 125 \$/heure pour une réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes);
- 815 \$ pour une réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée);
- 1 250 \$ pour réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée).

Il a par ailleurs été approuvé à cette même assemblée que le président d'un comité a droit à une majoration de 50% de son jeton. La rémunération des administrateurs élus qui agissent aussi comme président de comité a donc été fixée à :

- 125 \$/heure pour une réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes);
- 1 225 \$ pour une réunion d'une durée moyenne de 4 heures (demi-journée);
- 1 875 \$ pour une réunion d'une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée).

Pour l'exercice 2026-2027, le comité d'audit a recommandé au conseil d'administration d'indexer la rémunération des administrateurs élus pour suivre l'augmentation de la masse salariale de la catégorie d'emploi cadre, accordée pour l'année financière 2025-2026. Cette recommandation d'augmentation tient compte des capacités financières de l'Ordre et des tendances du marché, en s'appuyant notamment sur les prévisions du Conseil du patronat du Québec, de l'Ordre des CRHA et de firmes spécialisées comme Normandin Beaudry.

Ainsi, l'augmentation de la rémunération des administrateurs élus proposée pour l'exercice financier 2026-2027, soit à compter du 1^{er} avril 2026, est la suivante :

- une augmentation de 5 \$ au taux horaire du jeton de présence pour une réunion de moins de 3 heures (au-delà de 30 minutes), lequel passera à 130 \$/heure;
- une augmentation de 30 \$ au jeton de présence pour une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) de réunion, lequel passera à 845 \$;
- une augmentation de 45 \$ au jeton de présence pour une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) de réunion, lequel passera à 1 295 \$.

Pour les administrateurs élus, qui agissent comme président de comité, lesquels ont droit à un jeton majoré de 50 %, l'augmentation proposée est la suivante :

- une augmentation de 45 \$ au jeton de présence pour une durée moyenne de 4 heures (demi-journée) de réunion, lequel passera à 1 270 \$;
- une augmentation de 65 \$ au jeton de présence pour une durée moyenne de 4 à 8 heures (une journée) de réunion, lequel passera à 1 940 \$.

Évolution du jeton de présence au cours des 10 dernières années

	En cours	Jetons de présence historique									
	31 mars 2026	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2017	
Demi-journée	815,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	650,00 \$	Moyenne 3,34 % 21,50 \$
Augmentation (%)	25%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	8%	
Augmentation (\$)	165,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	50,00 \$	
Journée	1 250,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$	Moyenne 3,60 % 35,00 \$
Augmentation (%)	25%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	11%	
Augmentation (\$)	250,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	100,00 \$	

Conformément aux exigences du Code des professions quant à la rémunération des administrateurs, le CA a adopté la [Politique de rémunération des administrateurs de l'Ordre des dentistes du Québec](#).

5. Rémunération de la présidente

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 novembre 2024, le salaire de la présidente a été fixé à 248 227 \$ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

L'indexation de la rémunération de la présidente de l'Ordre est alignée sur la même méthode de calcul appliquée à la rémunération des administrateurs. Elle suit l'augmentation de la masse salariale de la catégorie d'emploi cadre, accordée pour l'année financière 2025-2026. Cette augmentation tenait compte des capacités financières de l'Ordre et des tendances du marché, en s'appuyant notamment sur les prévisions du Conseil du patronat du Québec, de l'Ordre des CRHA et de firmes spécialisées comme Normandin Beaudry.

Pour l'exercice 2026-2027, le comité d'audit a recommandé au conseil d'administration que la rémunération globale de la présidente soit la suivante :

- un salaire de 256 667 \$ du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;
- cinq (5) semaines de vacances non monnayables;
- soixante (60) jours payés en cas d'invalidité de courte durée;
- le remboursement des frais de stationnement.

Évolution du salaire au cours des dix dernières années

	En cours	Historique du salaire de la présidence									
	31 mars 2026	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2017	
Salaire	248 227 \$	238 680 \$	234 007 \$	234 007 \$	226 312 \$	218 237 \$	218 237 \$	213 958 \$	209 352 \$	206 055 \$	Moyenne 2,02%
Augmentation (%)	4,00%	2,00%	0,00%	3,40%	3,70%	0,00%	2,00%	2,20%	1,60%	1,30%	
Augmentation (\$)	9 547\$	4 673\$	0,00\$	7 695\$	8 075\$	0,00\$	4 279\$	4 606\$	3 297\$	2 644\$	

Conformément aux exigences du Code des professions quant à la rémunération des administrateurs, le CA a adopté la [Politique de rémunération du président de l'Ordre des dentistes du Québec](#).

6. Documents de référence

Vous trouverez sur le site Web de l'Ordre :

- Le Rapport annuel 2024-2025
- La Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale des membres de l'Ordre des dentistes du Québec
- La Politique de rémunération du président de l'Ordre des dentistes du Québec
- La Politique de rémunération des administrateurs de l'Ordre des dentistes du Québec
- Extraits des résolutions du conseil :
 - Rémunération des administrateurs élus
 - Rémunération de la présidente

Pour transmettre vos commentaires, veuillez écrire à l'adresse
consultationcotisation@odq.qc.ca